

LA REINE vs MAXIME DUBOIS.

CANADA,
Territoires du Nord-Ouest, }
savoir :

Je, soussigné, George Ness, entrepreneur, de Batoche, dans les territoires du Nord-Ouest, prête serment et dis :

Maxime Dubois, ci-dessus nommé, m'a fréquemment dit, pendant l'insurrection, qu'il désirait s'échapper, et qu'il le ferait si ce n'était de sa femme et de sa famille de cinq ou six enfants; et, au meilleur de ma connaissance, information et croyance, il n'a pris qu'une très minime part à la rébellion, et n'aurait rien fait du tout s'il n'y avait été forcé au péril de sa vie.

GEORGE NESS.

Assermenté devant moi à Régina, }
dans les dits territoires, ce 7e jour
d'août, A. D. 1885.

DIXIE WATSON, greffier de la cour.

LA REINE vs MOISE PARENTEAU ET BAPTISTE VANDAL (LIBÉRÉS).

CANADA,
Territoires du Nord-Ouest, }
savoir :

Je, soussigné, George Ness, cultivateur, de Batoche, dans les territoires du Nord-Ouest, prête serment et dis :

Que Moïse Parenteau et Baptiste Vandal, ci-dessus nommés, ont été très bons pour les prisonniers le ou vers le vingt-unième jour de mars dernier, et ont pris, je pense, une part très minime au soulèvement, et ce, non de leur plein gré.

GEORGE NESS.

Assermenté devant moi à Régina, }
dans les dits territoires, ce 7e
jour d'août, A. D. 1885.

DIXIE WATSON, greffier de la cour.

LA REINE vs. ALEXANDER P. FISHER.

CANADA,
Territoires du Nord-Ouest, }
savoir :

Je, soussigné, George Ness, cultivateur, de Batoche, dans les territoires du Nord-Ouest, prête serment et dépose ce qui suit :

1. Le ou vers le vingt-septième jour de mars dernier, le dit Alexander P. Fisher m'a informé qu'il était contre la rébellion et avait essayé, mais sans succès, de s'échapper, et qu'on ne l'aurait pas vu là du tout si ce n'eût été de ses enfants.

2. Au meilleur de ma connaissance, information et croyance, il n'a, de son propre gré, pendant toute la durée de l'insurrection, commis aucun acte de révolte ni de trahison, que sous menace de mort et en face et sous le coup d'une force majeure.

GEORGE NESS.

Assermenté devant moi à Régina, }
dans les dits territoires, ce 7e
jour d'août, A. D. 1885.

DIXIE WATSON, greffier de la cour.